

# COMMUNE D'ALBERTVILLE

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 19 DECEMBRE 2016**



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016**

Le dix-neuf décembre deux mille seize à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 13 décembre 2016, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Marie Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Muriel THEATE, Fabrice ZANIVAN, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Maurice MONTJOVET, Esman ERGUL, Aziz ABBAS, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Claude BESENVAL, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD,

Étaient excusés :

Dominique RUAZ qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR MOLLIEX  
Chloé CHENAL qui a donné pouvoir à Catherine TERRAZ  
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Claudie LEGER  
Laurent GRAZIANO qui a donné pouvoir à Claude BESENVAL  
Bérénice LACOMBE

Le quorum étant atteint (28 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Claudie LEGER est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

-----  
**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUIN 2016**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016  
EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

-----  
**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2016**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016  
EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

-----  
**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 SEPTEMBRE 2016**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016  
EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

-----

## 1° Stratégie de la dette

Martine BERTHET

Je vous rappelle que notre assemblée m'a accordé le 22 avril 2014 une délégation de compétence en matière de recours à l'emprunt, qui tient compte des recommandations :

- de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;
- ainsi que de la charte de bonne conduite (dite « charte Gissler »<sup>1</sup>) qui lui est annexée.

Cette délégation de compétence autorise uniquement le recours à des emprunts classiques sans structuration (type A-1 de la charte Gissler), afin de limiter les risques financiers associés à des prêts plus structurés.

La réglementation en vigueur prévoit par ailleurs que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des actes pris en vertu de cette délégation.

Le rapport sur la stratégie d'endettement 2016 que je vais vous présenter s'inscrit dans le cadre de ces obligations réglementaires, mais répond également à notre volonté d'assurer une parfaite transparence sur notre gestion financière communale.

Les informations qu'il contient ont été présentées aux commissions des finances et des affaires générales réunies le 12 décembre courant.

### **Rappel de l'hypothèse budgétaire de recours à l'emprunt et de la stratégie d'endettement retenues par le conseil municipal pour 2016 :**

Pour mémoire, l'encours de la dette au bilan du budget principal de notre commune s'élevait à 24,831 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec pour composantes :

- un encours bancaire à long terme de 22,741 M€,
- un engagement (report) pour un emprunt « croissance verte » souscrit à hauteur de 189 600 € auprès de la Caisse des Dépôts (CDC) pour les travaux de rénovation de La Poste, *d'une durée de 20 ans, au taux variable bonifié indexé sur le livret A + une marge bancaire de 0,75 %, qui n'a été mobilisé qu'en février de cette année,*
- aucun encours au titre nos contrats CLTR<sup>5</sup>,
- une dette fournisseur auprès de la société SAMSE pour 1,900 M€, du fait du différé de paiement obtenu par la commune pour l'achat de son bâtiment commercial.

Quant à l'encours bancaire détenu au titre des budgets annexes, il atteignait 3,5 M€ début 2016, auquel il faut rajouter l'engagement financier pris auprès de la SAS pour l'acquisition du centre national de ski et de snowboard pour un montant de 3,787 M€.

### **Actions de gestion de la dette mises en œuvre cette année :**

#### Opérations de renégociation des contrats en cours :

J'ai lancé une étude de notre dette avec l'aide d'un cabinet spécialisé. Trois emprunts ont pu faire l'objet d'une renégociation, sans toucher à leur durée résiduelle, pour un gain net total de 180 K€, (gain partagé entre les budgets principal et annexe des locations des locaux professionnels soumis à TVA), tel que détaillé ci-après :

1 *Charte consensuelle signée le 7 décembre 2009 entre certaines associations nationales représentatives de collectivités locales et certaines banques, dite Gissler du nom de son auteur, qui a dressé une classification de la dette selon deux critères : l'index ou l'indice de référence (de 1 pour les indices de la zone euro à 5 pour les écarts entre indices hors zone euro, et hors échelle), la structure des taux (de A pour les taux fixes simples donc non risqués à E pour les multiplicateurs, et hors échelle).*

	Budget	Montant initial	Capital restant dû	Ancien taux	Nouveau taux	Gain	Frais avenant	Gain net
NEF	Loc Pro	1 200 000	1 033 475	<b>4,30 %</b>	<b>2,80 %</b>	98 172	7 500	<b>90 672</b>
Crédit Mutuel	Loc Pro	1 200 000	954 122	<b>4,50 %</b>	<b>3,85 %</b>	36 671	1 600	<b>35 071</b>
Crédit Mutuel	Budget principal	2 000 000	1 286 989	<b>3,95%</b>	<b>3,30 %</b>	56 067	2 200	<b>53 867</b>
						190 910	11 300	<b>179 610</b>

#### Recours à l'emprunt pour le budget principal :

Notre besoin de financement résiduel par emprunt de nos opérations d'équipement 2016 s'élève à 695 K€ à l'issue de la décision modificative n° 5 qui vous est proposée ce jour.

Je vous rappelle que ce montant correspond aux deux prêts à 0 % sur 20 ans souscrits auprès de la CDC pour les travaux de réhabilitation des écoles du Val des Roses et du Champ de Mars :

	Montant	Durée	Taux	Type amortissement
Ecole maternelle val des roses	529 167 €	20 ans	0,00 %	Constant
Ecole élémentaire du Champ de Mars	166 677 €	20 ans	0,00 %	Constant

Ces deux prêts apparaîtront dans les restes à réaliser 2016 puisqu'ils sont souscrits courant décembre mais ne seront mobilisés qu'en 2017 (phase de mobilisation contractuelle de 9 mois).

Aucun appel d'offres bancaire n'a été lancé cette année en dehors de ces prêts, puisqu'ils couvrent totalement notre besoin de financement, et que leur taux n'entre pas dans le champ concurrentiel.

#### **Encours de la dette prévisionnel de fin 2016 :**

Compte-tenu des deux emprunts CDC souscrits en 2016, voici les principales caractéristiques de notre encours de la dette :

##### Budget principal :

**L'encours bancaire de fin d'année 2016 s'élève prévisionnellement à 21,553 M€** au vu de ces prévisions budgétaires (DM n° 5 y compris), étant rappelé que notre objectif est de désendetter la commune d'au moins 4 M€ sur le mandat.

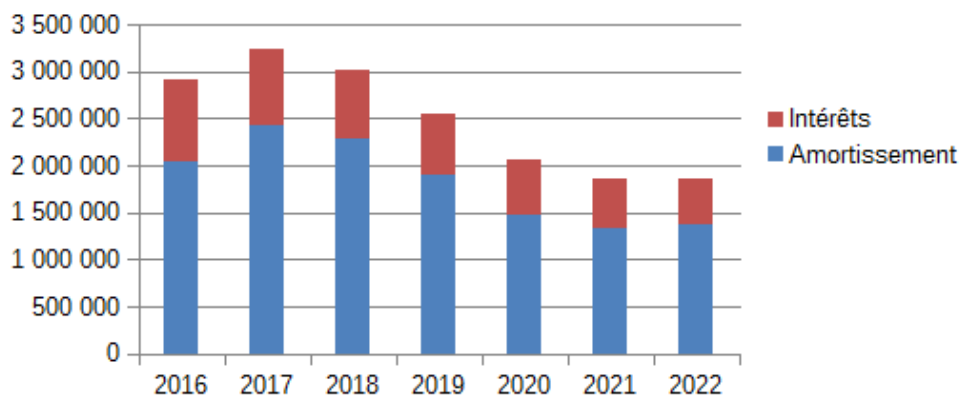
L'encours de la dette bancaire au 31 décembre 2013 étant de 26,019 M€, c'est un **désendettement de dette bancaire de 4,465 M€ entre fin 2013 et fin 2016** qui est prévu à ce stade.

Du fait du règlement courant 2014 de la dette fournisseur du local Cebal (1,660 M€) et courant 2016 de celle du local SAMSE (1,900 M€), l'effort de **désendettement communal total** atteint prévisionnellement **6,125 M€ sur 3 ans**, avec un encours total passant à ce stade de 27,679 M€ à 21,553 M€ (dette bancaire + dette fournisseurs).

	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2015 yc report	Encours 31/12/2016 Après DM5	Variation depuis 2013 après DM5 2016	Variation 2015-2016
Emprunts long terme	24 061 796	22 930 748	21 553 454	-2 508 342	-1 377 294
Emprunt « SAMSE »			0	0	0
CLTR	1 957 000	0	0	-1 957 000	0
<b>TOTAL banques</b>	<b>26 018 796</b>	<b>22 930 748</b>	<b>21 553 454</b>	<b>-4 465 342</b>	<b>-1 377 294</b>
Dettes fournisseurs	1 660 000	1 900 000	0	-1 660 000	-1 900 000
<b>TOTAL dettes</b>	<b>27 678 796</b>	<b>24 830 748</b>	<b>21 553 454</b>	<b>-6 125 342</b>	<b>-3 277 294</b>

Par ailleurs, voici le profil de remboursement des contrats en cours :

### Budget Principal Ville - Profil remboursement dette de 2016 à 2022

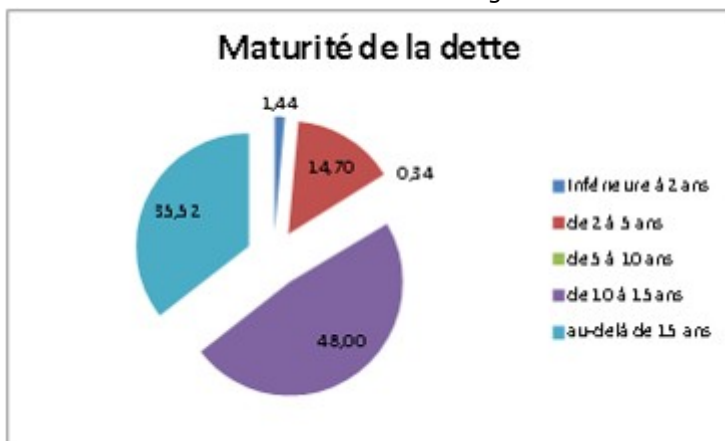


En 2017, les remboursements augmentent suite à la signature en 2015 de l'emprunt à taux 0,00 % auprès de la Caisse des Dépôts pour le refinancement du FCTVA (598 940 € remboursable en 2 fois, soit 299 470 € en 12/2017 et 04/2018).

La majorité de l'encours de la dette a un taux compris entre 4 et 5 %, la presque totalité des emprunts est à taux fixe (mis à part 3 emprunts) :

Tranches de taux	%
6.00 % < taux	0.00
5.00 % < taux ≤ 6.00 %	6.71
4.00 % < taux ≤ 5.00 %	56.88
3.00 % < taux ≤ 4.00 %	16.53
2.00 % < taux ≤ 3.00 %	5.78
taux ≤ 2.00 %	4.09

Seulement 15 % de l'encours ville a une maturité inférieure ou égale à 5 ans :

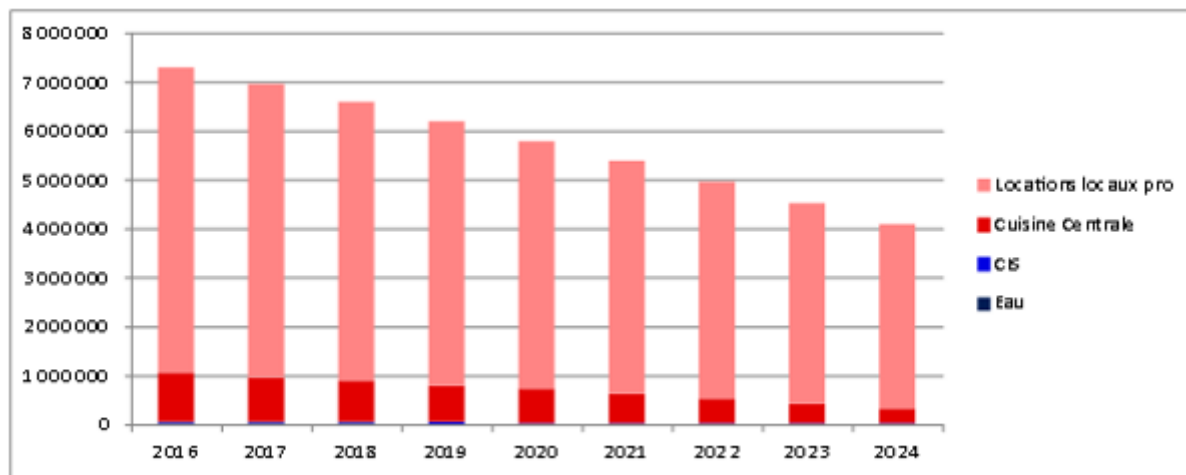


Budgets annexes et approche consolidée :

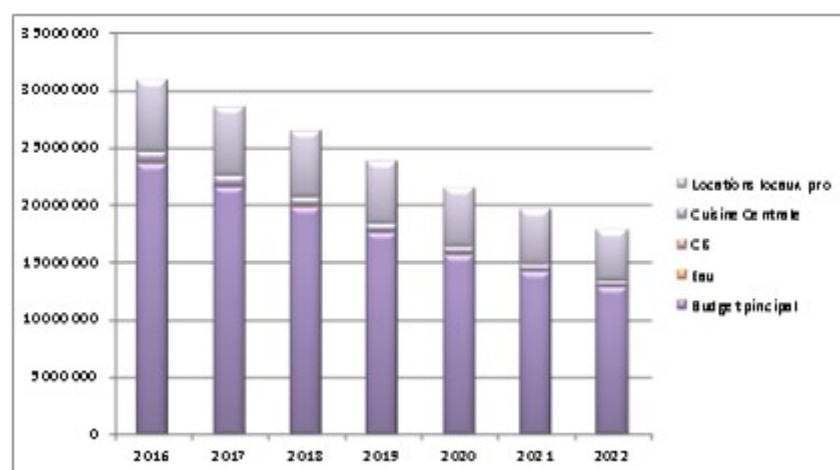
L'essentiel de l'encours de la dette des budgets annexes concerne celui des locations de locaux professionnels à TVA (6,2 M€) :

- 2,5 M€ pour la construction du centre des finances publiques. Ces prêts, souscrits à taux fixe pour 15 ans, s'éteindront entre 2026 et 2027,
- 3,78 M€ de dette au titre du bail emphytéotique administratif pour la construction du bâtiment du centre national de ski et de snowboard, d'une durée de 25 ans (durée du bail).

L'encours de ces budgets annexes se répartit comme suit, avec son profil d'extinction :



Encours consolidé budgets principal et annexes et profil d'extinction :



## 2° Arrêté préfectoral création de la communauté d'agglomération

Martine BERTHET

Par arrêté en date du 21 novembre 2016, le préfet a arrêté la fusion de la communauté de communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), de la communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS), de la communauté de communes du Beaufortain (CCB) et de la communauté de communes du Val d'Arly (Com'Arly) par **la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté d'agglomération "Arlysère"** dont le périmètre couvre le territoire de l'ensemble des communes membres des 4 EPCI fusionnés.

## 3° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

## DÉCISIONS CONCERNANT LES DEPENSES IMPREVUES

**Certificat administratif en date du 10 novembre 2016**

Par certificat administratif du 10 novembre 2016, un virement de crédit de 19 671 € a débité le chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » du budget principal et a crédité l'article 615221 « entretien bâtiment publics » pour 19 671 € et ce, afin de faire face à des dépenses de reconstruction de la façade du gymnase plaine de Conflans suite au sinistre du 4 juillet 2016. Les crédits n'ont pas pu être inscrits budgétairement à la précédente décision modificative compte-tenu du fait que chiffrage de cette dépense n'était pas encore terminé. Cette dépense sera remboursée par notre assurance.

## **DÉCISIONS CONCERNANT LA SOUSCRIPTION D'EMPRUNT**

### **Décision en date du 22 novembre 2016**

Réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ayant pour objet le financement des travaux de réhabilitation thermique de l'école maternelle Val des Roses dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes : Score Gissler : 1A

- Montant du prêt : **529 167 €**
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt fixe annuel : 0 %
- Amortissement : constant
- Périodicité : annuelle
- Commission d'instruction : néant

### **Décision en date du 22 novembre 2016**

Réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ayant pour objet le financement des travaux de réhabilitation thermique de l'école élémentaire du Champ de Mars dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant maximum du prêt : **166 667 €**
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0 %
- Amortissement : constant
- Périodicité : annuelle
- Commission d'instruction : néant

## **4° Modification de la décision modificative n° 5 du budget principal**

Hervé BERNAILLE

La section de fonctionnement de la décision modificative 5 est modifiée pour tenir compte de la notification le 13 décembre dernier du produit des impôts, produit en retrait de 180 650 €.

Cette information tardive nous oblige, pour conserver la sincérité du budget 2016, à une modification en séance du montant budgété au chapitre 73 et à sa contrepartie en dépenses imprévues pour l'équilibre de la section de fonctionnement.

## **5° Remerciements des associations**

Martine BERTHET

L'association SOS Femmes Violences remercie la municipalité pour l'aide financière accordée pour l'année 2016.

L'association DOC Savoie remercie la municipalité pour le prêt d'espaces d'affichage Decaux à l'occasion des campagnes Mars Bleu et Octobre Rose 2016, mois d'informations sur le dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein.

## 6° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères félicitations à :

- Jehane SBAHI, technicien territorial au bureau d'études, pour la naissance de sa fille Inaya le 11 novembre 2016.

Au nom du conseil municipal et de l'ensemble de ses collègues, madame le maire adresse ses sincères condoléances à la famille de Michel SCHIOCCETTO, agent au service métallerie, décédé le 15 décembre 2016

## 7° Le prochain conseil municipal est programmé lundi 30 janvier 2017 à 18 heures

### DELIBERATIONS

#### 1-1-1 Budget principal – Décision modificative n°5

Approbation de décision modificative n°5 du budget principal de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 52 584 € en fonctionnement et à + 648 510 € en investissement.

#### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

#### 1-1-2 Budget principal de la ville – Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ou aux autorisations de programme/crédits de paiement en cours, tels que précisés et affectés dans le tableau ci-dessous :

<b>Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2017 du budget principal</b>				
Chapitres – libellé	Crédits ouverts en 2016 (BP +BS + DM)	Crédits ouverts crédits de paiement	Montant total à prendre en compte	Montant autorisé avant le vote du BP 2017
20 - Immobilisations incorporelles	417235	25 100,00	392 135,00	98 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	298 637,00	0	298 637,00	74 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 849 933,95	8 700,00	1 841 233,95	460 000,00
23 - Immobilisation en cours	3 769 037,00	1 554 861,00	2 214 176,00	553 000,00
Total des dépenses d'équipement	6 334 842,95	1 588 661,00	4 746 181,95	1 185 000,00
27 - Autres immobilisations financières	178 380,62		178 380,62	44 500,00
4541 - Opérations pour compte de tiers	10 000,00		10 000,00	2 500,00



Chapitres - libellé	Crédits ouverts en 2016 (BP +BS + DM)	Crédits ouverts crédits de paiement	Montant total à prendre en compte	Montant autorisé avant le vote du BP 2017
<b>Total des dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>6 523 223,57</b>	<b>1 588 661,00</b>	<b>4 934 562,57</b>	<b>1 232 000,00</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**1-2-1 Budget annexe de l'eau – Décision modificative n° 1**

Approbation de la décision modificative n° 1 de 2016 du budget annexe de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à somme nulle en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**1-2-2 Budget annexe de l'eau – Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017**

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ou aux autorisations de programme/crédits de paiement en cours, tels que précisés et affectés dans le tableau ci-dessous :

<b>Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif annexe 2017 de l'eau</b>				
Chapitres - libellé	Crédits ouverts en 2016 (BP +BS + DM)	Crédits ouverts crédit de paiement	Montant total à prendre en compte	Montant autorisé avant le vote du BP 2017
20- Immobilisations incorporelles	25 000 €	0 €	25 000 €	6 250,00 €
21- Immobilisations corporelles	3 000 €	0 €	3 000 €	750 €
23 - Immobilisation en cours	515 478 €	0 €	515 478 €	128 800,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>543 478 €</b>	<b>0 €</b>	<b>543 478 €</b>	<b>135 850 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**1-3-1 Budget annexe du centre international de séjour (CIS) – Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) - Modification**

Modification du montant de l'autorisation de programme pour le ramener à 135 600 euros HT.

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros HT	Réalisé 2015 hors restes à réaliser	CP 2016
2015-08	<b>Travaux d'aménagement d'une salle de sport et de mise en sécurité incendie pour le CIS</b> <i>Article 2313 – constructions</i>	135 600€	0 €	135 600 €

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-3-2 Budget annexe du centre international de séjour (CIS) – Subvention d'investissement 2016 - Modification**

Approbation d'une subvention d'investissement complémentaire du budget principal 2016 de la commune de 21 200 euros au budget annexe du centre international de séjour, afin de l'établir à 41 200 euros.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-3-3 Budget annexe du centre international de séjour – Décision modificative n°1**

Approbation de la décision modificative n° 1 du centre international de séjour, qui s'équilibre à 3 162 € en fonctionnement et à -18 800 € en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-4-1 Budget annexe de la cuisine centrale – Subvention d'exploitation 2016**

Approbation de la réduction de la subvention d'exploitation 2016 de 20 000 euros au budget annexe de la cuisine centrale, destinée principalement à compenser la différence entre le prix de revient 2016 de ses prestations et les tarifs pratiqués, pour la porter à 55 000 euros ;

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-4-2 Budget annexe de la cuisine centrale – Décision modificative n° 1**

Approbation de cette décision modificative n° 1 de 2016 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à – 10 000 € en fonctionnement

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**Valérie ROUGERON a quitté la séance le temps de l'examen et du vote des questions 1-4-3, 1-5-1, 1-5-2, 1-5-3, 1-5-4.**

**Le quorum a été réapprécié : 27 personnes**

**1-4-3 Budget annexe de la cuisine centrale – – Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017**

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ou aux autorisations de programme/crédits de paiement en cours, tels que précisés et affectés dans le tableau ci-dessous :

<b>Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif annexe 2017 de la cuisine centrale</b>				
Chapitres – libellé	Crédits ouverts en 2016 (BP +BS + DM)	Crédits ouverts crédits de paiement	Montant à prendre en compte	Montant autorisé avant le vote du BP 2017
20- Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	0 €	6 000,00 €	1 500 €
21- Immobilisations corporelles	55 511,00 €	0 €	55 511,00 €	13 800 €
23 – Immobilisation en cours	15 803,75 €	0 €	15 803,75 €	3 950 €
<b>Total des dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>77 314,75 €</b>	<b>0 €</b>	<b>77 314,75 €</b>	<b>19 250 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-5-1 Autorisation de programme/crédits de paiement – Equipements sportifs du Centre national de ski et de snowboard – 2015–2016 – Modification**

Modification de la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros HT	Réalisations hors restes à réaliser	CP 2016 y compris restes à réaliser
2015-03	<b>Equipements sportifs du Centre national de ski</b>	<b>892 110 €</b>	<b>2 800 €</b>	<b>889 310 €</b>
	<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	229 974 €	2 800 €	227 174 €
	<i>Chapitre 21 – immobilisations corporelles</i>	662 136 €		622 136 €

Les crédits 2016 sont inscrits au budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-5-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subventions d'investissement 2016 - Modification**

Réduction de la subvention d'investissement 2016 du budget principal de la ville de 50 075 € (38 075 € pour le centre des finances publiques et 12 000 € pour l'espace administratif) pour la porter à 20 677 euros.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-5-3 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA – Décision modificative n° 2**

Approbation de cette décision modificative n° 2 du budget annexe 2016 des locations de locaux professionnels à TVA, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à - 15 370 € en fonctionnement et à + 111 477 € en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### 1-5-4 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ou aux autorisations de programme/crédits de paiement en cours, tels que précisés et affectés dans le tableau ci-dessous :

<b>Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif annexe 2017 des locations de locaux professionnels à TVA</b>				
Chapitres - libellé	Crédits ouverts en 2016 (BP +BS + DM)	Crédits ouverts crédits de paiement	Montant total à prendre en compte	Montant autorisé avant le vote du BP 2017
20- Immobilisations incorporelles	2 250,00 €		2 250,00 €	500 €
21- Immobilisations corporelles	705 782,69 €	653 914,00 €	51 868,69 €	12 900 €
22- Immeubles recus en affectation	30 000,00€		30 000,00 €	7 500 €
23 - Immobilisation en cours	207 206,20 €	144 206,20 €	63 000,00 €	15 750 €
<b>Total des dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>945 238,89 €</b>	<b>798 120,20 €</b>	<b>147 118,69 €</b>	<b>36 650€</b>

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

**Valérie ROUGERON rejoint la séance.**  
**Le quorum a été réapprécié : 28 personnes**

### 1-5-5 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA -- Durées d'amortissement

pour le centre national de ski et de snowboard, je vous propose de compléter les délibérations de la manière suivante :

BIENS AMORTIS	DUREE
• Matériel inférieur à 609 euros	1 an
• Véhicule léger et industriel	10 ans
• Matériel informatique	5 ans
• Matériel sportif	15 ans
• Autre matériel	10 ans
• Agencement aménagement installations générales	20 ans
• Mobilier	5 ans

Les travaux sur le bâtiment doivent être amortis sur la durée du bail à savoir 25 ans pour le centre national de ski et de snowboard.

Conformément au décret du 23 décembre 2011, la durée d'amortissement des subventions est fixée en fonction de la durée d'amortissement du bien financé.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### **1-6-1 Budget annexe du réseau de chaleur – Subvention d'exploitation 2016 - Modification**

Attribution dans l'attente de la mise en service du réseau de chaleur, d'une subvention d'exploitation complémentaire du budget principal au budget annexe du réseau de chaleur de 2 720 €, ce qui porte la subvention communale à 29 301 € pour l'année 2016.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-6-2 Budget annexe du réseau de chaleur – Décision modificative n° 1**

Approbation de la décision modificative n° 1 de 2016 du budget annexe du réseau de chaleur, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 2 720 € en fonctionnement et à + 7 992 € en investissement.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-7 Budget annexe du parc de stationnement – Décision d'ouverture**

Les opérations de gestion du parc de stationnement sont gérées au sein d'un budget annexe spécifique :

- le budget annexe est ouvert à date d'effet du 1er février 2017 sous la dénomination «parc de stationnement» ;
- ledit budget annexe est régi par les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- ledit budget annexe est assujéti de plein droit à la TVA, au sens notamment des articles 256 B, 261 D-2° et 293 B du CGI ;
- les biens nécessaires à ce service, qui figureront à l'actif du budget principal à l'issue du contrat de concession au 31 janvier 2017, doivent être affectés audit budget annexe, pour leur valeur vénale ;
- madame le maire est autorisée à se rapprocher du trésorier, comptable de la commune pour assurer la mise en œuvre de ces opérations.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-8-1 Subvention exceptionnelle de 450 euros à la délégation départementale de l'AFM-Téléthon**

Versement d'une subvention de 450 euros à la délégation départementale de l'AFM-Téléthon correspondant aux recettes de la patinoire de Noël des 3 et 4 décembre 2016.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-9 Subventions 2017 aux associations – Associations conventionnées - Avances sur subventions**

Versement d'avances, au mois de janvier 2017, aux associations signataires de conventions pluriannuelles avec la ville.

<b>Associations conventionnées</b>	<b>Montants subventions 2016</b>	<b>Avances versées en janvier 2017</b>	
		<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Amicale du Personnel de la Ville et du CCAS d'Albertville	94 700,00 €	30 %	28 410,00 €
Chat Libre Albertville	10 000,00 €	30 %	3 000,00 €

Comité des Fêtes d'Albertville	61 000,00 €	30 %	18 300,00 €
Le Grand Bivouac	85 000,00 €	40 %	34 000,00 €
Maison des Jeux Olympiques d'Hiver	47 200,00 €	30 %	14 160,00 €
<b>Total</b>	<b>297 900,00 €</b>		<b>97 870,00 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**1-10 Taxe de séjour – Tarifs 2017**

Rappel des modalités et les conditions de perception de la taxe de séjour sur le territoire de la commune d'Albertville :

- exonération de la taxe de séjour les personnes suivantes (exonérations obligatoires) :
  - les personnes âgées de moins de 18 ans ;
  - les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées dans la commune ;
  - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- fixation au 5 janvier de l'année N+1, de la transmission des états de déclaration par les hébergeurs au service financier de la mairie ;
- fixation au 31 janvier de l'année N+1, du versement au receveur municipal de la taxe collectée par les logeurs ou hôteliers.

**Part communale – Tarifs fixés comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

Catégorie d'hébergement	Fourchette légale	Taxe Ville d'Albertville
<b>Palaces</b> <i>et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	0,70 € – 4,00 €	<b>3,00 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 5 étoiles</b> <b>Résidences de tourisme 5 étoiles</b> <b>Meublés de tourisme 5 étoiles</b> <i>et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	0,70 € – 3,00 €	<b>2,00 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 4 étoiles</b> <b>Résidences de tourisme 4 étoiles</b> <b>Meublés de tourisme 4 étoiles</b> <i>et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	0,70 € – 2,30 €	<b>1,00 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 3 étoiles</b> <b>Résidences de tourisme 3 étoiles</b> <b>Meublés de tourisme 3 étoiles</b> <i>et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	0,50 € – 1,50 €	<b>0,91 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 2 étoiles</b> <b>Résidences de tourisme 2 étoiles</b> <b>meublés de tourisme 2 étoiles</b> <b>Villages de vacances 4 et 5 étoiles</b> <i>et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	0,30 € – 0,90 €	<b>0,77 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 1 étoile</b> <b>résidences de tourisme 1 étoile</b> <b>meublés de tourisme 1 étoile</b> <b>chambres d'hôtes</b> <b>emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures</b> <i>et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</i>	0,20 € – 0,80 €	<b>0,50 €</b>
<b>Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles</b>	0,20 € – 0,80 €	<b>0,64 €</b>
<b>Hôtels</b> <b>Résidences de tourisme</b> <b>villages de vacances</b> <b>en attente de classement ou sans classement</b>	0,20 € – 0,80 €	<b>0,50 €</b>
<b>Meublés de tourisme</b> <b>hébergements assimilés</b> <b>En attente de classement ou sans classement</b>	0,20 € – 0,80 €	<b>0,41 €</b>
<b>Terrains de camping</b> <b>terrains de caravanage</b> <b>classés en 3, 4 et 5 étoiles</b> <i>et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes</i>	0,20 € – 0,60 €	<b>0,32 €</b>
<b>Terrains de camping</b> <b>terrains de caravanage</b> <b>Classés en 1 et 2 étoiles</b> <i>Et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance</i>	0,20 €	<b>0,20 €</b>

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

### 1-11 Acceptation du legs Bernier

Acceptation du legs universel de madame Eugénie BERNIER assorti de l'obligation « d'affecter ce legs à l'entretien, et au bien être des chats soit directement, soit par soutien aux

associations de défense et protection des chats, et notamment à l'association chat libre.  
Acceptation des charges associées à ce legs qui le grèvent et le grèveront ;  
Acceptation de payer les frais de liquidation de la succession de madame Eugénie BERNIER et les frais d'actes afférents au legs ;  
Autorisation à madame le maire ou un adjoint en ayant délégation à signer tout document nécessaire à l'exécution des dernières volontés de la défunte, ainsi que tout acte nécessaire au règlement de sa succession.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **1-12 Acceptation du don du Lion's Club**

Acceptation du don d'un montant de 4 937,75 euros de l'association Lion's Club Albertville Olympique pour l'acquisition et l'installation de 4 tables de jeux dans les parcs publics.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **2-1-1 Rattachement de l'office public de l'habitat (OPH) Val Savoie Habitat à la communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) – Maintien de la gouvernance et de la gestion de proximité**

Approbation des modalités de rattachement de l'OPH d'Albertville – VAL SAVOIE HABITAT à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au 1er janvier 2017.  
Approbation de la charte qui sera adressée à la communauté d'agglomération et qui devra figurer dans tout transfert éventuel.

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, DAVID GUILLOT, Aziz ABBAS, Josiane CURT et Michel BATAILLER n'ont pas pris part au vote.**

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **2-2-1 Convention d'occupation de locaux et de terrains communaux – Association Canine Albertvilloise (ACA) – Terrain Les Domaines – Avenant 1**

Afin de définir les modalités de fourniture, d'installation, de raccordement et d'entretien d'une fosse toutes eaux, autorisation de signature d'un avenant 1 à la convention de mise à disposition gracieuse au bénéfice de l'association Canine Albertvilloise des parcelles situées Les Domaines, cadastrées section OH n° 639, 640, d'un chalet et d'un bungalow double.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **2-3-1 Périmètre de préemption – Stationnement automobile maison des associations et résidence des 4 vallées**

Le conseil municipal donne mandat à madame le maire d'entreprendre toutes démarches notamment par voie de préemption pour procéder aux acquisitions foncières satisfaisant à la nécessité urgente d'agrandir et d'équiper les parkings automobiles desservant essentiellement la maison des associations et la résidence pour personnes âgées des 4 vallées sises 19 et 21 rue Georges Lamarque.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **3-1 Portage des repas à domicile – Transfert des chauffeurs-livreurs à la cuisine centrale**

Transfert des deux chauffeurs-livreurs du portage des repas à domicile vers la cuisine centrale



à compter du 1er janvier 2017 :

- un adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 17H30 qui sera transféré par voie de mutation ;
- un adjoint technique contractuel à temps non complet 17H30 qui sera transformé en poste d'adjoint technique à temps non complet 28H00 par voie d'intégration directe compte tenu du besoin du service.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **4-1 Gestion du parc de stationnement souterrain de l'hôtel de Ville – Attribution du marché**

Attribution du marché pour assurer à partir du 1er février 2017 la gestion du parc de stationnement souterrain de l'hôtel de ville, marché reconductible trois fois par période successive d'un an, à l'entreprise INDIGO, pour un montant annuel de 107 202,22 € HT (428 808,88 € HT sur les quatre années).

Autorisation donnée à madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation, à signer le marché de service.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **5-1 Autorisation de concourir à l'appel à manifestation d'intérêt de la Caisse des dépôts et consignations pour la rénovation énergétique**

Autorisation donnée à madame le maire à faire toute démarche pour permettre à la commune d'Albertville et son CCAS de faire acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Caisse des dépôts et consignations pour accompagner les collectivités locales dans leur démarche de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, DAVID GUILLOT, Aziz ABBAS, Josiane CURT et Michel BATAILLER ont quitté la séance  
Le quorum est réapprécié (22 personnes)**

#### **6-1 Garantie totale d'un emprunt 503 841,00 euros contracté par Val Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Opération d'acquisition en VEFA de 5 logements « Urban Lodge » situés 31 avenue Jean Moulin à Albertville**

La commune d'Albertville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°54907 d'un montant total de 503 841,00 euros souscrit par VAL SAVOIE HABITAT-OPH ALBERTVILLE auprès de la Caisse des dépôts et consignations . Ce prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements « Urban Lodge » situés 31 avenue Jean Moulin à Albertville.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, DAVID GUILLOT, Aziz ABBAS, Josiane CURT et Michel BATAILLER ont rejoint la séance  
Le quorum est réapprécié (28 personnes)**

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H30**